

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 33 du 23 juillet 2015

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte 11

ERRATUM

à l'arrêté du 23 avril 2015 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion et au suivi des affaires confiées au cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

Du 20 juillet 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 23 avril 2015 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion et au suivi des affaires confiées au cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

Du 20 juillet 2015

NOR D E F D 1 5 5 0 9 8 6 Z

Texte modifié :

Arrêté du 23 avril 2015 (BOC n° 32 du 16 juillet 2015, texte 3 ; BOEM 161.5.2.1.1).

Référence de publication : BOC n° 33 du 23 juillet 2015, texte 11.

L'arrêté du 23 avril 2015 est modifié comme suit :

Dans les visas.

Au lieu de : « Vu le récépissé n° 1853422 v 0 du 23 avril 2015 de la commission nationale informatique et libertés, » ;

Lire : « Vu le récépissé n° 1853422 v 0 du 23 avril 2015 de la commission nationale de l'informatique et des libertés, ».